Déclaration sur un système d'étiquetage volontaire en braille sur l'emballage des produits industriels

2011/2135(DCE) - 23/06/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté un Déclaration sur un **système d'étiquetage volontaire en braille sur l'emballage des produits industriels**.

Soulignant que les personnes atteintes de déficience visuelle ont le droit de mener une existence autonome et de participer pleinement à la société, le Parlement européen invite la Commission européenne à **lancer une consultation avec toutes les parties prenantes** sur le coût, l'efficacité et la faisabilité de l'instauration d'un système d'étiquetage volontaire en braille sur l'emballage des produits industriels au niveau de l'Union européenne. Cet étiquetage comprendrait au moins **le type de produit et la date d'expiration** afin d'aider les consommateurs atteints de déficience visuelle.

La Commission, dans le respect des principes de Responsabilité Sociale des Entreprises, est invitée à prévoir des mesures d'incitation pour les industries et entreprises européennes afin de les sensibiliser à cette question.